[Imputation budgétaire] [Donnée 2] Donnée 3 [Donnée 4]



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de [...]

Arrêté n° [...]

autorisant un congé de naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption

Le [La] ministre [...],

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III du livre VI de la partie législative ;

Vu le décret n° 2021-871 du 30 juin 2021 relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la fonction publique de l'Etat;

Vu les pièces fournies par l'intéressé[e] ;

Vu la demande de l'intéressé[e],

Arrêt[e]:

Article 1er

[M. / Mme] [Nom] [Prénom], [Grade], [Echelon], affecté[e] au sein de : [affectation administrative] - [affectation opérationnelle], bénéficie d'un congé de naissance au titre de son enfant, [[Nom de l'enfant] [Prénom de l'enfant], né le [...]], pour une période de 3 jours du [...] au [...] inclus. [*L'OCCURENCE SAISIE EST EGALE A CONGE DE NAISSANCE*]

Article 1er bis :

[M. / Mme] [Nom] [Prénom], [Grade], [Echelon], affecté[e] au sein de : [affectation administrative] - [affectation opérationnelle], bénéficie d'un congé pour l'arrivée de son enfant, [[Nom de l'enfant] [Prénom de l'enfant], né le [...]], placé en vue de son adoption, pour une période de 3 jours du [...] au [...] inclus. (*ABSENCE NON FRACTIONNEE*)

OU

[M. / Mme] [Nom] [Prénom], [Grade], [Echelon], affecté[e] au sein de : [affectation administrative] - [affectation opérationnelle], bénéficie d'un congé pour l'arrivée de son enfant, [[Nom de l'enfant] [Prénom de l'enfant], né le [...]], placé en vue de son adoption, pour une période de 3 jours pris de manière fractionnée :

du (à saisir) au (à saisir) inclus.
du (à saisir) au (à saisir) inclus.

- du (à saisir) au (à saisir) inclus. (*ABSENCE FRACTIONNEE*

L'OCCURENCE SAISIE EST EGALE A CONGE POUR L'ARRIVEE D'UN ENFANT PLACE EN VUE DE SON ADOPTION*]

Article 2

Durant cette période, l'intéressé[e] perçoit l'intégralité de son traitement, le cas échéant, du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence, et des primes et indemnités de toutes natures afférentes à son grade et à l'échelon auquel [il (elle)] est parvenu[e]. [II (Elle)] bénéficie de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Article 3

L'intéressé[e] dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative territorialement

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4

[Le directeur [La directrice] des ressources humaines du ministère de [...] est chargé[e] de l'exécution du présent arrêté.]

Fait le (...)

Pour le [la] ministre et par délégation :

Pour le directeur [la directrice] des ressources humaines et par délégation :

[Fonction],

[Prénom + NOM]